

LES « PETITS CHEVAUX » DE LA PRÉSIDENTIELLE. HISTOIRE ET RAISONS DE LA MULTIPLICATION DES CANDIDATS

Émeric Bréhier

26/06/2026

Moins d'un an avant l'élection présidentielle, les candidatures pour occuper le palais de l'Élysée ne cessent de se multiplier. Est-ce un phénomène nouveau ? Loin de là, comme le rappelle Émeric Bréhier, directeur de l'Observatoire de la vie politique de la Fondation Jean-Jaurès, si on regarde les précédents scrutins sous la V^e République. Reste que plusieurs facteurs permettent un écrémage pour clarifier la ligne de départ effective pour l'élection à la présidence de la République.

Le « bal des prétendants », la « course des petits chevaux », le « concours des égos », voilà quelques-unes des expressions utilisées quasiment à chaque veille d'élection présidentielle. Le moins que l'on puisse dire est que, à moins d'un an, celle de 2027 ne nous déçoit en rien. Le sentiment peut même étreindre nombre d'entre nous d'être face à un nombre de candidatures qui ne cessent de se multiplier chaque jour qui passe. Bien sûr, nous savons tous que peu d'entre elles iront jusqu'au bout et rares sont celles dont le nom figurera sur les bulletins de vote d'avril et mai prochains. Il n'empêche, on est en droit d'avoir le tournis. D'autant plus que cette multiplication provient presque de toutes les familles politiques.

Des candidatures évidentes, d'autres un peu moins

Reste toutefois que deux de ces courants politiques disposent de candidats naturels : une gauche perçue – et qui se veut – radicale, et l'extrême droite. Pour la première, la candidature de Jean-Luc Mélenchon non seulement s'impose mais est une évidence. Le « Faites mieux » de 2022 n'aura pas résisté bien longtemps face à la tentation... Sauf à penser que le leader lui-même a constaté

qu'aucun de ses proches ne pouvait faire... mieux. Toutefois, il n'est pas le seul à incarner en ce moment des intentions de candidature dans ce courant politique. Ce serait oublier celles de Clémentine Autain, de François Ruffin, de Fabien Roussel, de Nathalie Arthaud, voire d'autres familles révolutionnaires. Toutes ne disposent pas des mêmes logiques partisans et militantes, mais il n'empêche qu'elles existent en ce début d'été 2026. Pour la seconde, là aussi l'évidence est là. Selon la décision de la justice, Marine Le Pen ou Jordan Bardella porteront – haut – les couleurs du Rassemblement national (RN). Pas de « Faites mieux » ici, juste une décision de justice. Mais là aussi, cette candidature ne sera pas la seule à incarner une famille politique bien plus large que le seul RN. Florian Philippot, ancien du RN, Nicolas Dupont-Aignan de Debout la France – qui est parvenu à retrouver son mandat de maire de Yerres –, François Asselineau de l'UPR, voire Robert Ménard et bien sûr Éric Zemmour – à moins que cela ne soit Sarah Knafo : autant de candidatures prétendant représenter cette famille idéologique. Il apparaît donc que, sous les dehors d'une évidence autour d'une candidature phare, cela n'induit pas qu'aucune autre ne puisse subsister. Ceci peut ne pas être neutre au final car même une petite candidature peut prendre quelques centaines de milliers de voix pouvant coûter très cher. C'est d'ailleurs une accusation portée bien souvent à l'encontre du secrétaire général du Parti communiste français (PCF) par Jean-Luc Mélenchon. Si les eaux au sein de ces deux courants politiques semblent calmes, cela n'empêche pas que plusieurs baigneurs s'essaient à y faire quelques longueurs.

Bien différente est la situation au sein des autres familles politiques. Non pas tant en nombre de candidats déclarés que plutôt dans le fait qu'aucune des candidatures ne semble à ce stade s'imposer définitivement. Au sein des Écologistes, certes la candidature de Marine Tondelier a pris quelques longueurs d'avance mais c'est oublier celle du responsable de Génération·s, Benjamin Lucas, député des Yvelines, ainsi que celle de sa collègue des Deux-Sèvres, Delphine Batho, de Génération Écologie. On relèvera que ces deux derniers furent durant de nombreuses années des cadres du Parti socialiste. Au sein de la famille socialiste, là aussi, les intentions de candidatures plus ou moins déclarées sont nombreuses : Olivier Faure, son premier secrétaire, Jérôme Guedj, Carole Delga, Karim Bouamrane, Boris Vallaud, François Hollande, Bernard Cazeneuve et Raphaël Glucksmann, tous ont fait part de leur volonté ou de leur disponibilité. Ce qui est certain, et la liste n'est probablement pas définitive, c'est que tous s'y préparent, d'une manière ou d'une autre. Le tournis nous étreint assurément lorsque l'on prend le temps de se pencher sur chacune de ces intentions.

Mais la droite et le centre ne sont – ouf ! – pas en reste. Certes, le patron des Républicains a été récemment légitimé par son parti, mais cela n'empêche pas Michel Barnier, François Baroin, Xavier Bertrand, Dominique de Villepin ou David Lisnard de continuer à avancer leurs pions pour contester la légitimité interne, ou externe, de Bruno Retailleau. Quant à la cosmogonie du « bloc central »,

outre les candidatures déjà lancées de Gabriel Attal et d'Édouard Philippe, les noms d'Élisabeth Borne ou de Jean Castex, voire de Manuel Valls, continuent à circuler avec plus ou moins d'insistance.

Et comme cela ne suffit pas, ou justement en raison d'un sentiment de trop-plein, périodiquement la tentation saisit des hommes d'affaires reconnus : Matthieu Pigasse pour les uns, Michel-Édouard Leclerc pour les autres.

Face à ce déferlement, plusieurs questions assaillent les quelques personnes s'y intéressant. Quelques sans doute car pour la plupart de nos concitoyens, tout ceci frise le ridicule et donne plutôt le sentiment d'un désordre politique adossé à peu de propos structurés dont il convient plutôt de se tenir bien éloigné en attendant que le temps fasse le tri. Et il le fera. Cette multiplication est-elle finalement si nouvelle et n'est-elle pas d'un classicisme échevelé avant chaque élection reine de la V^e République ? Comment et par quels moyens le tri, au sein de chacune des familles ci-dessus rapidement abordées, s'effectuera-t-il ?

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

La multiplication des candidatures : un classique à chaque élection présidentielle ?

Prendre un peu de recul en se penchant sur quelques-unes des dernières élections présidentielles permet tout d'abord de relativiser de manière très sensible notre impression rétinienne de foutoir. Ainsi en **1995**, alors qu'au final il y eut neuf candidatures soumises à nos suffrages¹, plus d'une dizaine – déclarées ou avancées – n'allèrent pas jusqu'au bout : Raymond Barre, Jacques Delors, Michel Rocard, Laurent Fabius, Valéry Giscard d'Estaing notamment. D'autres ne prospérèrent pas tout simplement par leur incapacité à recueillir les parrainages requis : Brice Lalonde, Antoine Waechter ou Max Simeoni furent dans ce cas.

En **2002**, on assista à une multiplication de candidatures proposées à nos suffrages. Nul ne l'a oublié puisque celle-ci favorisa à l'évidence le résultat que l'on sait. Au final, ce furent bien seize

candidatures que le premier tour dut départager². On en oublierait presque que d'autres furent un temps sur la ligne de départ : Charles Pasqua, Nicolas Miguët, Jacques Cheminade, Antoine Waechter, Brice Lalonde, Pierre Larroustourou, Pierre Rabhi, Dieudonné M'Bala M'Bala, Renaud Camus.

Cinq ans plus tard, en **2007**, si le nombre de candidatures diminua de près d'un quart, elles étaient toutefois encore douze à solliciter nos suffrages³. Six ne parvinrent pas à obtenir les parrainages, lorsque d'autres décidèrent de se rallier à l'une des candidatures (Nicolas Hulot, Jean-Pierre Chevènement, Christiane Taubira, Christine Boutin, Bruno Mégret) sans oublier que des primaires furent organisées avec des modalités différentes au sein du PS (entre Laurent Fabius, Dominique Strauss-Kahn et Ségolène Royal) ou au sein de la famille écologiste (avec notamment celle de Nicolas Hulot).

En **2012**, également, la décantation ne fut pas moindre. On l'a un peu oublié mais nombre de candidatures s'effacèrent progressivement soit par ralliement, soit par manque d'espace politique. Ce fut le cas de Jean-Louis Borloo, Gilles Bourdouleix (alors maire de Cholet), Christine Boutin, Carl Lang Carl Lang (ancien secrétaire général du FN), Hervé Morin, Frédéric Nihous. D'autres, à l'issue du processus interne de sélection, au Parti socialiste comme chez EE-LV, s'effacèrent devant le candidat désigné : Martine Aubry, Ségolène Royal, Manuel Valls, Nicolas Hulot notamment en firent ainsi les frais⁴. D'autres enfin furent incapables de réunir une fois de plus les parrainages nécessaires : Dominique de Villepin, Corinne Lepage, François Asselineau, Nicolas Miguët, Patrick Lozès. En définitive, ce furent dix candidatures qui nous furent proposées⁵.

Trois enseignements : financement, primaires et parrainages

De ce petit rappel émergent trois constats pouvant servir pour qui ne veut pas encore sombrer dans une déprime pré-élection.

Tout d'abord, nombre de personnalités se sont déclarées lors de ces dernières élections présidentielles avant tout bonnement de se rétracter, soit en constatant que leur volonté n'avait guère suscité d'écho dans l'opinion, ou plus modestement dans sa famille politique, soit – et cela va parfois de pair – en prenant acte du fait qu'une autre candidature pas très éloignée de ses propres bases idéologiques parvenait quant à elle à rencontrer un écho véritable. Et si, cerise sur le gâteau, ce retrait permettait d'obtenir quelques assurances sur des circonscriptions législatives, une place spécifique dans la campagne, voire des propositions ministérielles en cas de victoire électorale, ce n'était pas forcément négligeable. Cela permettait de se retirer en bon ordre et d'apparaître aux yeux de ses troupes comme ayant le sens du collectif.

D'autres ont dû également se retirer faute de financements. On l'oublie trop souvent mais une campagne présidentielle coûte cher, très cher. S'adosser à un parti politique doté d'un financement de la vie politique conséquent n'est pas inutile. Certes, la possibilité d'obtenir un prêt bancaire est toujours possible mais cela est de moins en moins évident, soit parce que les établissements bancaires sont de plus de plus frileux à accompagner telle ou telle formation, soit parce qu'ils attendent de savoir les possibilités réelles des candidatures à l'aide des sondages pour s'assurer de leur solvabilité.

Un autre élément s'est un temps imposé ces dernières années pour sélectionner les candidats : les primaires, d'abord fermées – notamment au PS en 1995 –, semi-ouvertes – au PS en 2007 – puis ouvertes selon des modalités évolutives. Elles eurent l'avantage bien souvent – et elles étaient imaginées en grande partie pour cela – de réguler les conflits au sein d'une même organisation politique, voire entre plusieurs organisations de taille différente afin d'éviter l'émiettement électoral. Processus de validation interne dans un premier temps, à la suite de l'échec pour la gauche en 2002, elles devinrent une martingale pour éviter l'élimination au soir du premier tour. Ces primaires sont en quelque sorte le fruit de l'affaiblissement de la capacité des organisations politiques à faire le ménage chez elles, de la montée en puissance de nouvelles forces politiques conduisant à une concurrence de plus en plus féroce pour accéder au second tour, et de la règle électorale pour la présidentielle qui prévoit que seuls les deux candidats arrivés en tête du premier tour peuvent se maintenir pour le second. Les cas précités montrent d'ailleurs que si ces primaires permirent de « limiter la casse », elles n'empêchèrent en rien la diversité des candidatures. Ainsi, en 2012, à l'issue de la primaire qui avait vu François Hollande être désigné candidat, les communistes, les Insoumis et les Verts présentèrent également un candidat.

La primaire n'avait donc pas vocation à dépasser les différents idéologiques majeurs mais bien à sélectionner celle ou celui qui, dans le cadre d'un continuum idéologique avéré, devait représenter la famille politique. Elle n'est donc pas une modalité pour trancher les différends programmatiques, voire doctrinaux, mais bien une modalité de sélection. Si les divergences sont perçues, ou vécues, comme trop fortes, les primaires ne peuvent rien n'y faire. C'était d'ailleurs l'argument de candidats ayant refusé d'y participer et, au premier chef, Jean-Luc Mélenchon.

Enfin, demeure la question des parrainages. L'ordonnance organique du 7 novembre 1958 prévoyait que les candidatures devaient être présentées par au moins cinquante membres du collège électoral. L'adoption du principe de l'élection présidentielle au suffrage universel direct à l'automne 1962 ne fait pas disparaître cette volonté de filtrer les candidatures à la magistrature suprême puisque est instauré un parrainage de cent élus issus de dix départements ou territoires d'outre-mer différents. Trois candidats en 1959, six en 1965, sept en 1969 et douze en 1974... Et voilà que le

Conseil constitutionnel dans sa déclaration à l'occasion de la proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 1974 appelle à resserrer les conditions d'accès à la candidature. Ce qui sera chose faite à peine deux ans plus tard par la loi organique de juin 1976. Il conviendra alors que les aspirants à la candidature disposent de 500 signatures d'élus nationaux ou territoriaux issus d'au moins trente départements, sans que plus d'un dixième d'entre eux puissent être issus du même département. Dix candidats en 1981, neuf en 1988, neuf en 1995, seize en 2002, douze en 2007, dix en 2012, onze en 2017... Le moins que l'on puisse dire est que si ce dispositif visait à restreindre le nombre de candidatures, l'objectif n'a pas été atteint. Dès lors, rares furent les courants politiques incarnés par une femme ou un homme ne parvenant pas à atteindre ce seuil fatidique des 500 paraphe. À tel point d'ailleurs qu'en 2016 une nouvelle modification de la loi organique prévoit que, désormais, les parrainages sont tous rendus publics (alors qu'auparavant les 500 étaient tirés au sort avant d'être rendus publics parmi l'ensemble des parrains déposés par un candidat) au fur et à mesure de leur réception (et validation) par le Conseil constitutionnel et que, une fois donné, un parrainage ne saurait être retiré. Donner, c'est donner, en quelque sorte.

Conclusion

De quoi donc la multiplication des prétentions à la candidature est-elle le nom ? Elle n'est tout d'abord pas si inhabituelle que cela à quelques mois de l'échéance. Ensuite, elle est le fruit de l'émergence – ou la réémergence – de forces politiques qui souhaitent proposer à nos concitoyens une lecture idéologique du monde à venir lors de l'élection présidentielle, estimant que les autres organisations ne portent pas suffisamment, ou pas du tout, les éléments qu'ils jugent essentiels. Elle est également le symptôme de l'affaissement des partis à sélectionner, à l'issue de processus internes, la ou le candidat idoine. Les primaires plus ou moins ouvertes qui se sont multipliées depuis 1995 furent en quelque sorte la réponse à cette incapacité de réguler les conflits pouvant déboucher sur des contestations de votes internes. On se souvient ici du congrès de Reims pour les uns, et de l'affrontement Fillon-Copé pour les autres. Toutefois, autant ce mode de désignation peut fonctionner dans le cadre d'un ou plusieurs partis partageant l'essentiel – ou se percevant comme tel –, autant cette solution technique est plus compliquée à mettre en œuvre dès lors que chacun insiste plus sur sa spécificité que sur les éléments partagés. Faute d'un travail doctrinal en amont, il est donc illusoire de penser qu'une primaire puisse réguler la compétition. Seuls les rapports de force issus des enquêtes d'opinion, avec toutes les limites leur incombant, fera sans doute foi. L'écroulement aura donc lieu. Un dernier élément à l'évidence jouera : la capacité à peser dans le scrutin qui s'annonce et donc la possibilité pour la force politique que tel ou tel candidat prétend vouloir représenter à compter non pas seulement lors de la présidentielle mais également lors des élections législatives qui suivront. La division des forces n'est pas de même nature lorsque votre potentiel électoral se situe entre 35 et 40 % ou lorsqu'il dépasse péniblement les 25 %. Et ce

d'autant moins lorsqu'une force politique est estimée à elle seule capable d'atteindre les 30% et qu'une autre dispose d'un socle électoral de 10%. C'est bien cette nouvelle donne stratégique qui devra peser au final dans les discussions, et dans les choix des uns et des autres. L'été est propice à la réflexion et l'automne à la décantation. Il y a fort à parier que la course des « petits chevaux » est encore bien loin du poteau d'arrivée.

Crédit photo : Remi Mathis.

1. Lionel Jospin, Jacques Chirac, Édouard Balladur, Jean-Marie Le Pen, Robert Hue, Arlette Laguiller, Philippe de Villiers, Dominique Voynet, Jacques Cheminade. On se souviendra également qu'au sein du PS une primaire interne dut départager l'ancien premier secrétaire Lionel Jospin et son successeur d'alors Henri Emmanuelli. Sans compter celles d'un certain nombre de hiérarques d'alors, dont Jack Lang ou Pierre Joxe.
2. Jacques Chirac, François Bayrou, Jean Saint-Josse, Christine Boutin, Alain Madelin, Bruno Mégret, Jean-Marie Le Pen, Corinne Lepage, Christiane Taubira, Jean-Pierre Chevènement, Robert Hue, Noël Mamère, Lionel Jospin, Olivier Besancenot, Arlette Laguiller, Daniel Gluckstein.
3. François Bayrou, Olivier Besancenot, José Bové, Marie-George Buffet, Arlette Laguiller, Jean-Marie Le Pen, Frédéric Nihous, Ségolène Royal, Nicolas Sarkozy, Gérard Schivardi, Philippe de Villiers, Dominique Voynet.
4. À ceux-ci s'ajoute évidemment la candidature d'évidence de Dominique Strauss-Kahn qui sombra dans une nuit new-yorkaise.
5. François Hollande, Nicolas Sarkozy, Marine Le Pen, Jean-Luc Mélenchon, François Bayrou, Nathalie Arthaud, Jacques Cheminade, Philippe Poutou, Nicolas Dupont-Aignan, Eva Joly.